COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 13 FEVRIER 2021.

Nombre de conseillers

En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

> L'an deux mil vingt et un Le treize février à 9 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Viguié Pascal, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2021.

Présents:

Mme Bertheau Sylvie, Mme Blondelet Sylvie, M. Bordu Gérard, Mme Cadete Virginie, M. Castellano Jean-François, M. Duméry Eddy, Mme Frot Patricia, M. Hayez Christian, Mme Lahiré Annie, Mme Marcellot Gyslaine, Mme Margueritat Nina et M. Scoupe Jean-Claude.

Excusés:

M. Deverrewaere Anthony donne pouvoir à M. Viguié Pascal.

M. Bailly David donne pouvoir à M. Hayez Christian.

M. Castellano Jean-François a été élu secrétaire.

Le précédent compte rendu est lu et approuvé.

Compte de gestion 2020 - budget 380.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2020 établi par le receveur de Sancerre présentant les résultats de clôture suivants : déficit d'investissement de 365 281.18 \in et excédent de fonctionnement de 721 733.47 \in , d'où un excédent de clôture de 356 452.29 \in .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité par 15 voix pour, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte administratif 2020 - budget 380.

Monsieur Pascal VIGUIE, Maire, n'a pas pris part au vote du compte administratif et a quitté la salle.

Monsieur Jean-Claude SCOUPE, 1^{er} adjoint au maire, présente le compte administratif 2020, Le conseil municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020, constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion. Il déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés.

Soit:

Résultat cumulé en fonctionnement 2020 :

Excédent de 721 733.47 €.

Résultat cumulé en investissement en 2020 :

Déficit de 365 281.18 €. La différence avec le compte de gestion provient du fait qu'il convient d'y ajouter le montant des restes à réaliser 2020 de 238 608 € (dépenses - recettes investissement) soit un déficit de 603 889.18 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour, d'accepter le compte administratif 2020 de la commune de Sury près Léré.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 - budget 380.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2019	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser 2020	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	-200 954,65 €		-164 326,53 €	253 393,00 €	-238 608,00 €	-603 889,18 €
				14 785,00 €		
FONCT	620 824,87 €	303 894,65 €	404 803,25 €			721 733,47 €

Décide par 15 voix pour, d'affecter

le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIO	721 733.47 €		
Affectation obligatoire	A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpt 1068)	403 000 10 6	
Solde disponible affecté		603 889.18 €	
suit :			
Affectation complémentaire en réserves (cpt 1068)			
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne			
002)	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	117 844.29 €	
Total affecté au cpt 106	58	603 889.18 €	
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ			
31/12/2020			
Déficit à reporter (ligne 002) en dépense de			
fonctionnement			
Ligne 001 : Solde exécution	de la section d'investissement reporté		
(déficit)			
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté			

Amortissements - Budget 380.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que la Direction Générale des Finances Publiques rappelle l'obligation d'amortissement de plusieurs types de biens, et par conséquent de plusieurs comptes budgétaires de classe 2, Considérant que le comptable public a identifié un certain nombre d'anomalies à régulariser, pour absence d'amortissement sur les immobilisations soumises à amortissement obligatoire, Sur le rapport de M. Carla Jean Yves et sa proposition,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 15 voix pour, d'effectuer les

amortissements suivants sur 1 an, ceux-ci sont inscrits au budget primitif 2020 :

and the saltante saltante salta and seath the saltante as being printing as a							
	Fonctionnement			Investissements			
	dépenses			recettes			
6811	Dotations aux	2 951.70 €	28041582	Travaux SDE 18	2 951.70 €		
	amortissements			Extention E.P.			
				Grand Mousseret			
total		2 951.70 €	total		2 951.70 €		

Budget 380 de 2021.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité par 15 voix pour, le budget 2021 qui s'équilibre à la somme de :

- Section fonctionnement recettes et dépenses : 1 484 705.29 euros.
- Section d'investissement recettes et dépenses : 1 197 312.47 euros.

Attribution de subventions 1.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 15 voix pour, de verser les subventions suivantes :

article	bénéficiaires	montant
6574	Conseil départemental de l'accès au droit du Cher siret 181 857 582 00017	150 €
6574	Office municipal culturel de Belleville, siret 388 063 356 00017	200 €
6574	Les amis de la bibliothèque du Cher siret 775 022 114 00026	110 €
65733	Fonds de solidarité (conseil départemental) siret 221 800 014 00013	700 €
60623	Restos du cœur (achat de produits alimentaires)	350 €

Après délibération,

- le conseil municipal décide par 14 voix pour et 1 voix contre de verser une subvention de 150 \in à l'intervenant correspondant social en gendarmerie (association le Relais siret 333 611 887 00097).
- le conseil municipal décide par 14 voix pour de verser une subvention de 500 € à la société de chasse A.P.C.S., n°W181002094 €. M. Duméry Eddy ne participe pas au vote.

Renouvellement du contrat de tonte des espaces verts.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 15 voix pour, de renouveler le contrat de tonte des espaces verts avec l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.) les Cottereaux de Cosne sur Loire soit :

- 9 interventions en 2021 pour un montant de 6 577.51 euros H.T. (soit 730.83 € H.T. par intervention).

Dossier EPFL:

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'EPFL (établissement public foncier Cœur de France à Orléans) pour 1 euro par habitant et par an. Ainsi la commune demanderait à cet établissement de gérer le dossier de péril situé rue du Puits Mardelon. Il gèrerait le suivi administratif, l'acquisition et les travaux de démolition. Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité, par 15 voix, d'adhérer à l'EPFL et de lancer l'opération.

<u>S.D.E. 18 plans de financement des travaux de rénovation de l'éclairage public suite à une panne au puits Mardelon et extension de l'éclairage public du parking de la halle couverte.</u>

Le conseil municipal décide à l'unanimité, par 15 voix pour, d'accepter le plan de financement prévisionnel du S.D.E. 18 pour la réalisation de la rénovation de l'éclairage public rue du puits Mardelon (AC 041) pour un coût global de 584 € H.T. soit 292 € H.T. à la charge de la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, par 15 voix pour, d'accepter le plan de financement prévisionnel du S.D.E. 18 pour extension de l'éclairage public au parking de la halle couverte pour un coût global de 15 850.21 € H.T. soit 7 925.11 € H.T. à la charge de la commune.

Halle couverte:

La commune percevra 10 000 euros du conseil départemental pour la construction de la halle couverte.

Enlèvement des toiles d'araignées à l'église :

Suite à la demande de plusieurs administrés, l'enlèvement des toiles d'araignées à l'église sera effectué par une entreprise une fois par an. Pour le nettoyage des sols, la commune fournira de l'eau chaude aux bénévoles lorsque ceux-ci le demanderont.

Travail en commun avec les communes de Belleville sur Loire et de Léré.

- 1 Les 3 communes et Santranges souhaiteraient avoir recours à un conseiller numérique. Ce projet, sur 2 ans, est subventionné à 80 % par l'Etat. La commune de Sury près Léré porterait le projet.
- 2 Le tiers-lieu : les 3 communes travaillent actuellement en commun sur ce projet. La commune de Belleville sur Loire porterait le projet.

3 - Le médecin salarié: les 3 communes étudient en commun la possibilité d'embaucher un médecin salarié en partenariat avec la région Centre Val de Loire. La commune de Léré porterait le projet.

Bilan énergétique des bâtiments publics :

La communauté de communes propose d'effectuer un bilan énergétique des bâtiments publics de la commune.

Remerciements:

Plusieurs remerciements d'administrés ayant reçu un repas de Noël offert par la municipalité le 24 décembre.

Monsieur le Maire informe :

- qu'il a accepté le devis de la pisciculture du Val de Loire pour l'alevinage de l'étang de la Fortay pour un montant de 832.00 T.T.C. (40 kg de gardons, 20 kg de black-bass, 20 kg de tanches et 10 kg de brochets).
- qu'il a rendez-vous avec les maires de Belleville, Léré, Neuvy sur Loire, Beaulieu sur Loire et Cosne sur Loire, les Députés du Cher et de la Nièvre, le Président du conseil départemental du Cher, le Président de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire avec la direction nationale d'E.D.F. à Paris afin de parler de l'avenir sur le site du CNPE de Belleville sur Loire.
- M. Hayez demande aux conseillers municipaux de donner par mail la couleur souhaitée pour la réfection de la peinture de la salle des Fêtes.

Mme Cadete explique que l'inauguration de la halle couverte devrait avoir lieu jeudi 13 mai 2021 avec un marché de producteurs locaux. Un courrier a été envoyé aux artisans.

- M. Bordu explique avoir vu le dossier de la route du Grand Mousseret avec monsieur le Maire : une étude préalable aux travaux de réfection est vraiment nécessaire au vu des dégâts.
- M. Castellano demande si les arrêtés sur le site internet communal sont toujours d'actualité.

Il signale que certains arbres plantés au bord de la RD 751 en face le garage Hidalgo sont morts. Monsieur le Maire dit qu'il faut les faire remplacer.

Il demande s'il y a des informations concernant la construction d'un hôpital à Cosne. Monsieur le Maire répond ne pas avoir plus d'informations que les articles de presse. Le nouvel hôpital n'aurait pas de service de chirurgie sauf si des médecins souhaitent s'y installer.

Il constate qu'il y a beaucoup de trous dans le chemin blanc entre Léré et Sury. Monsieur le Maire répond que cela permet aux véhicules de rouler lentement et de ne pas servir de périphérique à la RD751.

M. Duméry demande si la clé du cadenas du bassin de crue des Henriots a été faite. Il demande que les arbres autour de la salle des Fêtes ne soient pas taillés cette année.

Mme Frot demande pourquoi les arbres dans la cour de la salle des Fêtes ont été coupés. Monsieur le Maire répond qu'ils étaient complétement creux et donc potentiellement dangereux.

Monsieur le Maire informe qu'il est prévu l'installation d'un Leclerc Drive derrière l'usine à bois à Cosne. Le conseil en reparlera en conseil municipal si notre avis est demandé.

Pascal VIGUIE

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 8 avril à 19h.

La séance est levée à 12h15.